ART. PREMIER N° CE626

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º CE626

présenté par M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« – sa capacité à faciliter le renouvellement des générations en agriculture. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure le défi du renouvellement des générations en agriculture dans les politique publiques de façon générale.